

ACTE D'ENGAGEMENT
Travaux de Voirie - Déchetterie Crégy les Meaux

Désignation de la collectivité : **SMITOM du NORD SEINE ET MARNE**

Adresse : Chemin de la Croix Gillet
77122 MONTHYON

Représentant du pouvoir adjudicateur contractant :

Monsieur le Président du SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE

Représentant du pouvoir adjudicateur pour exécution :

Affaires Générales : Michelle BRUN

Objet du présent marché :

Travaux de Voirie – Déchetterie Crégy les Meaux – Trou de Chaillouet
77124 CREGY LES MEAUX

Marché à procédure adaptée passé en application l'article 28 du Code des Marchés Publics

Ordonnateur : **Monsieur le Président du SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE**

Personne habilitée à donner les renseignements : **Monsieur le Président du SMITOM**

Comptable assignataire: **Monsieur le Trésorier Principal de DAMMARTIN EN GOELE**

Réservé pour la mention « nantissement »

Date du marché :

Montant TTC du Marché :

Imputation : Chap. : Article :

Mois appelé "mois zéro" (m₀) :

Juin 2010

Article 1 : Le contractant

Je soussigné,

NOM et
PRENOM :

à compléter selon la nature de l'entreprise :

Agissant en mon nom personnel
Domicilié à :
.....
.....
Tél. : Télécopie :
Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :
N° SIRET :/...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../
Code d'activité principale (APE) :
N° d'inscription au RCS (2) :

OU

Agissant au nom et pour le compte de la société : (1)
.....
Au capital de :
Ayant son siège social à :
.....
.....
Tél. : Télécopie :
Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :
N° SIRET :/...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../
Code d'activité principale (APE) :
N° d'inscription au RCS (2) :

Pour les groupements

Nous soussignés,

NOM et
PRENOM :

à compléter selon la nature de l'entreprise :

Agissant en mon nom personnel
Domicilié
à :
.....
.....
Tél. : Télécopie :
Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :
N° SIRET :/...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../
Code d'activité principale (APE) :
N° d'inscription au RCS (2) :

Article 3 : Dispositions Générales

Article 3.1 : Définitions

Au sens du présent document :

- Le pouvoir adjudicateur est le SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE personne morale de droit public ;
- Le titulaire est le(s) prestataire(s) contractant(s) du pouvoir adjudicateur ;
- Au sein de la maîtrise d'ouvrage, la fonction de conduite de l'opération est assurée par la Direction des Affaires Générales
- Au sein de la maîtrise d'ouvrage, la fonction de maître d'œuvre, comprenant les études, la direction et le suivi des travaux est assurée par la Direction des Affaires Générales

Article 3.2 : Le Titulaire

Le Titulaire peut désigner dès la notification du marché, une ou plusieurs personnes physiques ayant qualité pour le représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution du marché.

Le Titulaire est tenu de communiquer immédiatement au pouvoir adjudicateur les modifications, survenant au cours de l'exécution du marché, qui se rapportent :

- aux personnes ayant le pouvoir de l'engager ;
- à la forme juridique, à la raison et dénomination sociales de l'opérateur économique ;
- à son domicile ou à son siège social ;
- au montant de son capital social.

Article 3.3 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

A) Pièces particulières :

- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau des prix unitaires daté, signé avec le cachet de l'entreprise et le nom lisible du signataire et sa qualité
- Le cadre du détail estimatif daté, signé avec le cachet de l'entreprise et le nom lisible du signataire et sa qualité
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), (Dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi) ;

A) Pièces générales :

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G. Travaux), arrêté du 8 septembre 2009

Article 4 : Délais d'exécution et durée

L'entreprise fixe le délai et la date de réalisation.

Délai de réalisation proposée :

Date de réalisation :

Article 5 : Montant du marché

Les prix sont fermes et actualisables, suivant la formule suivante indiquée à l'article 5.2.3. du présent contrat.

L'offre du titulaire est constituée du bordereau des prix unitaire et du cadre du détail estimatif dûment complétés datés et signés.

Le détail estimatif est établi à partir des prix du bordereau des prix unitaires qui prime sur celui-ci

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

L'évaluation de l'ensemble des travaux pour lequel **je m'engage** telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

- Montant hors TVA :
 - TVA au taux de %, soit
 - TVA au taux de %, soit
 - TVA au taux de %, soit
 - Montant TVA incluse :
- Arrêté en lettres à

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date de réception des offres.

Article 5.1.1 Montant sous-traité désigné au marché

Le(s) annexe(s) au présent contrat indique(nt) la nature et le montant des prestations que **j'envisage** de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que **j'envisage** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

Les déclarations et attestations (articles 114 et 45) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes avec les pièces de la candidature.

Article 5.1.2 : Créance présentée en nantissement ou cession

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Article 5.2 : Modalités des variations des prix :

Les prix seront fermes et non révisables.

Article 5.2.1. : Mois d'établissement des prix du marché

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois fixé en page 1 du contrat. ce mois est appelé "mois zéro" (m_0).

Article 5.2.2: Choix de l'index de référence

L'index de référence I choisi en raison de sa structure pour l'actualisation des travaux faisant l'objet de **la présente consultation** est :

TP 09 : Travaux d'enrobés avec fourniture

Il est publié :

- au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'Equipement
- au Bulletin Officiel de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes (BOCCRF)

Article 5.2.3. Modalités d'actualisation des prix

Le coefficient d'actualisation C_n applicable pour le calcul est donné par la formule :

$$C_n = I_{d-3} / I_0$$

dans laquelle I_0 et I_{d-3} sont les valeurs prises respectivement au mois zéro et au mois ($d - 3$) par l'index de référence I , sous réserve que le mois d du début d'exécution du marché soit postérieur de plus de 3 mois au mois zéro.

Lorsqu'une actualisation a été effectuée provisoirement en utilisant un index antérieur à celui qui doit être appliqué, il n'est procédé à aucune autre actualisation avant l'actualisation définitive, laquelle intervient sur le premier règlement suivant la parution de l'index correspondant.

le prix actualisé sera donc $P_n = P_0 \times C_n$

5.2.4. Application de la taxe à la valeur ajoutée

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

Article 6: Mode d'évaluation des ouvrages et de règlement des comptes

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché sont réglés par application du prix global et forfaitaire.

Les modalités du règlement des comptes du marché sont les suivantes :

- Les projets de décompte sont présentés conformément au modèle qui est remis au titulaire lors de la notification du marché.
- Les comptes sont réglés suivant les dispositions de l'article 13 du CCAG.

Article 7 : Modalités de paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché par mandat administratif selon les coordonnées suivantes:

Compte ouvert au nom de : Sous le numéro :Clé RIB : Banque : Code banque : Code guichet :
--

(OU joindre un RIB en annexe du présent document)

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titulaire en respectant le délai global de paiement de 35 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement par les services du pouvoir adjudicateur contractant.

Les intérêts moratoires seront calculés à partir du taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir, majoré de 2 points.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier le montant de la facture en intégrant les pénalités dues au titre du présent marché.

Les factures doivent être adressées en double exemplaire à la Direction des Affaires Financières.

Article 8 : Déclaration du Titulaire

Le titulaire déclare sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché et aux torts du titulaire, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 codifié à l'article 45 du Code des Marchés Publics.

A, le
 Le Titulaire (cachet et signature) :

Est acceptée la présente offre

A MONTHYON, le
 Monsieur le Président du SMITOM du NORD SEINE ET MARNE